

Centre artisanal des Moulières (CAM) - Satigny

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES - ATELIER D2

LOT : 21400 - Charpente en bois

22 décembre 2023

OFFRE PRESENTEE PAR L'ENTREPRISE :
(Raison sociale, adresse, téléphone, e-mail)

.....
.....
.....

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'OFFRE :

.....

LIEU, DATE, SIGNATURE * :

.....

* *En signant le présent document, le soumissionnaire s'engage également sur le contenu de toutes les annexes.*

MONTANT DE L'OFFRE (à remplir par le candidat) :	
TOTAL CAHIER DE L'INGENIEUR	Fr.
TOTAL (HT)	Fr.
Rabais %	Fr.
Arrêté à (hors TVA)	Fr.
TVA (7.7%)	Fr.
TOTAL (TTC)	Fr.

1. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Nom de l'adjudicateur

Caisse de prévoyance de la construction
p/a architect sa - Chemin du Château-Bloch 11 - 1219 Le Lignon

2.2. Nom et adresse de l'organisateur de la procédure

architech - Chemin du Château-Bloch 11 - 1219 Le Lignon

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Délai pour la remise des offres

VENDREDI 26/01/2024

3.2. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire doit envoyer son offre par email: geneve@architech.ch ou sous forme papier en 1 exemplaire.

4. COMPOSITION DU CAHIER DES CHARGES DE SOUMISSION A RETOURNER À L'ADJUDICATEUR :

- **Descriptif ingénieur : A remplir**
- **Conditions de l'architecte: A remplir, dater et signer**
- **Conditions FMB/FAI Ville de Genève : A remplir, dater et signer**
- **Annexes générales: plans généraux et plans spécifiques.**

5. LISTES DES ATTESTATIONS REQUISES APRÈS ADJUDICATION

En remettant les attestations et preuves requises ci-dessous, le candidat ou le soumissionnaire s'engage à respecter les exigences pendant toute la durée de la procédure de mise en concurrence et sur la durée de l'exécution du marché, ceci y compris pour ses sous-traitants.

Il est rappelé que le non-respect de l'une ou l'autre des conditions entraînera l'exclusion immédiate du candidat ou du soumissionnaire de la procédure, voire du contrat en cours d'exécution du marché.

A. Attestations justifiant que le personnel est assuré conformément à la législation en vigueur et que les paiements sont à jour, soit :

- **Attestation d'assurance vieillesse et survivants (AVS ou équivalent)**
- **Attestation d'assurance invalidité (AI ou équivalent)**
- **Attestation d'assurance perte de gain (APG ou équivalent)**
- **Attestation du paiement des cotisations chômage**
- **Attestation du paiement des allocations familiales**
- **Attestation du paiement de la prévoyance professionnelle (LPP ou équivalent)**
- **Attestation d'assurance-accident (SUVA ou équivalent)**

Délai de validité des attestations max. 3 mois
--

Remarques :

- **L'ensemble des attestations peut être remplacé par une attestation unique «multipack» délivrée par un organisme officiel accrédité. Si une des rubriques est barrée, le candidat ou le soumissionnaire devra délivrer l'attestation en annexe.**
- **Les indépendants fournissent uniquement l'attestation AVS qui prouvent leur statut d'indépendant, ainsi que la preuve du paiement de la cotisation assurance accident.**